

SENNEVILLE SUR FECAMP - 76400 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

19/06/2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-neuf juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de

M. LECOURT, Maire.

DATE D'AFFICHAGE

19/06/2018

Etaient présents :Mrs **Lecourt** Pascal, **Beaudet** Jean-Pierre, **Beaudet** Patrice, **Fidelin** Philippe, **Gobbe** Laurent, **Wallet** Jérôme, **Lefebvre** Bruno et **Monraisin** ClaudeEt Mmes **Betous** Huguette, **Cuvier** Christelle et **Dubos** Patricia.**Absents :****Absents excusés :** **Lebas** Claude, **Caret** Mickaël et **Denizot** Sylvie

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUBOS Patricia a été élue **secrétaire de séance**.**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce 1 point supplémentaire à l'ordre du jour : Mutualisation de vérification et entretien des hydrants proposée par l'Agglo de Fécamp.

N° 29062018-01 – Décision Modificative n° 1

Après avoir entendu le rapport de M. Pascal LECOURT, Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et D 2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Considérant les écritures liées au report de l'excédent d'investissement et au refinancement de la dette dans les comptes de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier les crédits comme suit du budget 2018 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
166 (16) Refinancement de dette	63 963	001 (001) Excédent d'investissement reporté	51.32
21318 (40) Autres bâtiments publics	7 690	10226 (10) Taxe aménagement	-51.32
		1641 (040) Emprunt en Euros	7690
		166 (16) Refinancement de dette	63 963
TOTAL DEPENSES	71 653	TOTAL RECETTES	71 653

N° 29062018-02 – Compte de Gestion du CCAS 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du CCAS, proposé par Mr Le Comptable du Trésor, dont les écritures sont conformes et n'appelle

aucune observation.

N° 29062018-03 : Compte de Gestion du budget Lotissement 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 du Lotissement, proposé par Mr Le Comptable du Trésor, dont les écritures sont conformes et n'appelle aucune observation.

N° 29062018-04 – Achat par la commune d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir une parcelle de terrain rue de la Briqueterie pour un montant de 1 000 € ; ce terrain permettrait d'installer une réserve contre l'incendie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **accepte** l'achat de la parcelle de terrain rue de la Briqueterie cadastré A 911 pour un montant de 1 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent et à y installer une réserve contre l'incendie.

N° 29062018-05 – Délégation de pouvoir au Maire pour réaliser des emprunts

Vu l'article L2122-22 modifié par la Loi n°2017-257 du 28 février 2017 – art 74, le Conseil municipal donne délégation de pouvoir à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :

- Pour procéder, dans la limite de 150 000 €uros, à la réalisation et à la signature des emprunts destinés au financement des investissements prévus au Budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.

N° 29062018-06 – Protection des données personnelles : adhésion à l'ADICO

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion à l'ADICO de type 3 dans le cadre de la prestation à l'accompagnement de la protection des données (DPO).

Cette convention prend effet au 01/07/2018 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

- Après discussion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :
- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 29062018-06-01 – Protection des données personnelles : souscription au contrat d'accompagnement proposé par ADICO

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion financière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

La Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée. De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public à l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

- Vu le règlement général sur la protection des données n2016/679,
décide :
- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

N° 29062018-07 – Mise en place de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

M. Le Maire présente au Conseil municipal la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Conformément à l'article L.2213-32 du CGCT, le Maire exerce le pouvoir de police spéciale de la DECI, ce qui signifie que celui-ci doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

La DECI implique pour la commune :

- D'élaborer un inventaire des risques ;
- De faire un inventaire des Points d'Eau Incendie ;
- De prendre un arrêté municipal selon les prescriptions établies par le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).

Et, pour l'avenir :

- La mise en place de la protection incendie (PEI, bache, cuve, etc) sur les zones non couvertes en respectant le RDDECI (tous les 200 m en agglo et 400 m en rural) ;
- Un investissement financier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **donne son accord** à ces propositions.

N° 29062018-07-01 – Adhésion à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et d'entretien des hydrants proposée par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, un besoin commun s'est fait sentir en matière de vérification et entretien des hydrants dans les communes.

Un recensement a été effectué et une consultation a été lancée.

Deux propositions ont été remises.

Suite à l'analyse des offres, il a été décidé de retenir l'offre de la société VEOLIA qui s'est avérée la mieux disante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise Monsieur le Maire :**

- à signer la convention correspondante,
- à signer le contrat qui sera établi entre la commune et VEOLIA, prestataire choisit pour la vérification et l'entretien des hydrants,
- à inscrire les crédits correspondants au budget principal de la collectivité

N° 29062018-08 – Déclaration de vacance d'emploi

M. Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la demande de mutation de l'adjoint administratif pour un départ de la collectivité le 2 septembre 2018, la vacance d'emploi a été déclarée et une offre d'emploi a été mise en ligne à la Bourse de l'Emploi du Centre de Gestion 76.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **autorise Monsieur le Maire** à recruter un adjoint administratif titulaire ou contractuel au poste vacant d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 15h00 et à signer le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.